artisans qui, à défaut d'état civil, prenaient les noms des lieux de leur origine. On ne voit point figurer sur cette nomenclature les familles importantes de l'époque : les Varey, les Nièvre, les Dorches, les Liatard, etc.

A la prière en commun et à l'union contre l'oligarchie bourgeoise, ces deux obligations fondamentales, l'association joignait la bienfaisance.

L'article 4 du règlement porte : « que si aucun des con-« frères, non pas par sa faute, misere et povreté devenoit, « non-seulement des biens de la confrérie, mais un cha-« cun confrère de ses biens le secoure. » Disposition fort chrétienne.

Populaire à son origine, la confrérie devint, dès le xve siècle, en grande partie bourgeoise et déchut rapidement. En 1422, elle se composait de 150 confrères dont la moitié portaient des noms consulaires tels que Pape, Gez, Caille, Garnier, Loup, Guerrier, Dublé, Le Charron, etc. Les statuts furent renouvelés en 1500; il y est recommandé aux confrères de ne porter aucun témoignage en cause criminelle contre un membre de la confrérie, de fuir fornication, avarice, orgueil, gourmandise, de nourrir les pauvres et visiter les malades. On admonesta un confrère repris d'adultère, de parjure et de larcin.

A l'époque où les idées de réforme religieuse se répandirent, le nombre et le zèle des membres s'accrurent considérablement; il y en avait 3,700 en 1529. Les courriers, choisis parmi les gros négociants et les gens de loi, se montrèrent toujours dévoués aux intérêts de l'association. Ils firent tous sur leurs propres biens des dons considérables qui permirent d'exécuter la teneur du règlement. Dès sa formation jusqu'à la fin du xve siècle, la confrérie remplit ses devoirs religieux dans une chapelle située au milieu du cimetière de Saint-Nizier; cet édifice fut démoli par les